

**DANS LES CIRCUITS DE L'ERRANCE...
les jeunes sont de plus en plus nombreux.**

G.BERLIOZ : consultant en politiques sociales.

Préoccupé par l'accroissement du nombre de jeunes dans les phénomènes d'errance et de grande marginalité, le ministère de l'emploi et de la solidarité (direction de l'action sociale) a pris l'initiative en 1998 et 1999 de mettre à la disposition des DDASS qui le souhaitent des missions d'assistance et de conseil technique. Plus de quinze départements de France métropolitaine ont été concernés :Tarn et Garonne, Pyrénées - Orientales, Loire -Atlantique, Hérault...

Réalisées par 3 équipes spécialisées (OPIS, COPAS, et nous-mêmes) celles-ci, avaient pour objet d'augmenter la connaissance et la réflexion sur ces problématiques mal connues et de favoriser la mobilisation des acteurs locaux à partir d'un travail de diagnostic partagé sur leur territoire.

Cette méthode consiste à mettre collectivement des acteurs en mouvement dès la production de l'information qu'ils détiennent. Elle se distingue d'autres formes de travail comme le diagnostic savant, l'étude, la programmation, la planification, l'approche ethnographique. ..

Elle présente l'avantage de mobiliser les participants collectivement en même temps qu'ils produisent de la connaissance. Outre le gain de temps, l'ajustement entre le diagnostic et les modes d'actions s'effectue plus naturellement.

**L'ERRANCE DES JEUNES :
ÉLÉMENTS DE DÉFINITION**

L'errance, une notion complexe

Les difficultés sont nombreuses dès lors qu'on essaie de produire une définition de l'errance suffisamment simple pour permettre la compréhension et l'action mais suffisamment juste pour tenir compte de la complexité de la réalité.

Les discussions dans tous les groupes l'ont montré ; l'errance est un phénomène où s'entremêlent différentes causalités

d'ordre affectives, économiques, psychologiques, sociales, géographiques etc...

Vouloir réduire le phénomène à une seule de ses composantes (le logement ou l'itinérance par exemple) ne permet pas de comprendre l'intégralité du problème.

L'errance n'est pas un état. Ce n'est pas une caractéristique stable des personnes. C'est un processus de désaffiliation, de "dés-inscription sociale" où dominent surtout la labilité des publics, la fluctuation des statuts et la rapidité avec laquelle ils s'agencent ou se transforment. Une même personne peut avoir un travail, mais dormir en squat, ou avoir un logement mais passer ces journées à l'accueil de jour, résider dans sa famille mais passer la plupart de son temps ailleurs...

Partant de cela il paraît plus juste de parler de personnes en situation d'errance pour lesquelles le passage dans la rue peut s'avérer transitoire ou chronique.

Après les "sans abri" apparu à la fin de la seconde guerre, les "sans logis" défendus par l'abbé Pierre, les "SDF" des années 80, la notion de "personnes en situation d'errance" essaie de ramasser sous un même intitulé :

- une "errance dure" où les personnes n'ont que la rue et les hébergements précaires (urgence publique ou habitat de fortune) ;
- une "errance floue" qui concerne toute une population "flottante" en situation de précarité, soumise à une mobilité des statuts et une imprévisibilité de l'avenir. Pour ceux-ci qui ne se déplacent pas forcément très loin (ce qu'on appelle aussi "l'errance locale") le passage dans la rue ou les hébergements précaires peuvent être un moment de la trajectoire sans pour autant la résumer.

Parler de jeunes en situation d'errance plutôt que de jeunes SDF consiste à essayer d'articuler dans une même problématique des groupes aux caractéristiques différentes. Ceux-ci se vivent d'ailleurs comme différents. Ils ont besoin d'opérer une distinction entre leurs niveaux de "décrochage" ("les jeunes ne veulent pas aller dans une structure qui accueille les clochards").

Des jeunes de quel âge ?

La préoccupation du ministère a porté particulièrement sur les évolutions pour les jeunes de moins de 25 ans y compris les mineurs.

Les moins de 25 ans

Pour certains experts¹ l'errance des jeunes n'est pas distincte de l'errance en général. Pour ceux-ci la variable clé serait davantage le temps passé dans la rue que l'âge de l'état civil. Ainsi un jeune de 20 ans avec trois ans d'errance à son "actif" serait plus proche d'un individu de 40 ans dans même situation que d'un jeune de 20 ans "stable".

Mais au regard de l'accès minimal aux ressources (RMI bien sûr) et aux aides (au logement par exemple) la situation des moins de 25 ans est spécifique par rapport au reste de la population. De plus une logique juvénile de conduite à risque, d'expérimentation et de mise en danger peut se rajouter à un contexte économique défavorable pour faire des jeunes de cette tranche d'âge des individus particulièrement exposés.

La quasi-totalité des intervenants qui sont en contact avec des publics en situation d'errance observe l'augmentation de la part des moins de 25 ans dans l'ensemble du public sur les trois dernières années (1996/1999). D'après nos observations leur proportion se situe maintenant autour de 40%.

Les mineurs

L'observation des mineurs est particulièrement délicate parce que leur présence dans le "circuit de l'errance" interpelle aussitôt l'efficacité du droit français (et de la convention internationale des droits de l'enfant) en matière de protection. Aussi, ceux qui sont chargés de son application ont souvent comme premier réflexe de minimiser les problèmes ou d'invoquer la rareté des saisines avant d'accepter d'entrer dans la complexité du phénomène.

Du côté des intervenants en contact avec le public (professionnels ou bénévoles) la découverte de mineurs dans leur champ d'action est problématique puisqu'elle les expose à la critique de ne pas avoir porté assistance à mineur en danger.

Jamais complètement surs de l'âge de ces jeunes (qui se gardent bien de l'afficher) ils se retranchent derrière

¹ ASH n° 1989 – 20 septembre 1996

l'incertitude de leur estimation à vue. Ils évitent ainsi d'avoir à trancher entre la complicité ou la dénonciation, puisque c'est sur ce mode que réagira le mineur signalé (la protection est vécue ici comme une menace).

Pour toutes ces raisons, la situation des mineurs en situation d'errance relève souvent du "non dit". Il faut donc une attention particulière pour la mettre à jour. Dans tous les groupes de travail, la présence de mineurs est évoquée (individuels, en couple avec un majeur, ou avec des parents en situation d'errance). Peu massive, elle est cependant régulière.

Les difficultés pour quantifier les personnes en situation d'errance

Arriver à quantifier les personnes en situation d'errance est une préoccupation naturelle et un enjeu important aussi bien localement que nationalement. Cette démarche de dénombrement se heurte aujourd'hui à deux difficultés.

Une difficulté méthodologique

Il n'existe pas actuellement de critères suffisamment solides et partagés à grande échelle, pour compter les personnes en situation d'errance. Faut-il prendre le nombre de nuit passer dans la rue, dans un hébergement d'urgence ? Le nombre de fréquentation des accueils de jour et de nuit ? Le nombre de repas distribués par le secteur caritatif ? Sur quelle période de référence : un mois (comme le temps du travail pour les chômeurs), une année ? Comment éviter les risques de double compte du fait de la mobilité des personnes et de la segmentation des réponses institutionnelles ?

Autrement dit nous n'avons pas aujourd'hui d'outil statistique fiable pour connaître le nombre global de personnes en situation d'errance. Selon les sources leur nombre peut varier de 100 000 à 800 000 mais c'est plus souvent le nombre de 200 000 qui est avancé.

Une difficulté éthique

Dénombrer la population "errante" contribue à en faire une population à part, ce que Pierre Calame appelle le "ghetto

statistique²". Dans ce sens, le dernier recensement général de la population a été plutôt flou. Dans l'attente de la production de catégories statistiques stables que l'INSEE et l'INED promettent pour 2001, nous en sommes réduits à produire des estimations quantitatives. Malgré leur configuration fragile, elles peuvent néanmoins servir d'indicateur de tendance et permettent la réflexion et l'action locale.

On estime à la suite des ces travaux que les moins de 25 ans représentent à peu près 40 % des personnes qui tournent dans les circuits de l'errance.

S'occuper aussi de ceux qui mettent à distance les institutions

La situation de ceux qui ne vont pas dans les structures constitue une préoccupation particulière. Cette rétractation des publics, notamment des plus jeunes, est imputée selon les cas au manque d'hospitalité et d'ouverture des institutions ("il faut bien l'avouer on les voit arriver en grimaçant et en se disant : encore un !", "les pratiques "institutionnelles" des associations font refluer les jeunes errants vers des pratiques moins contraignantes : squats, copains...") ou bien à une méfiance des jeunes vis-à-vis des institutions en général ("un jeune sur deux en errance a un passé institutionnel, pour eux les éducateurs sont difficilement crédibles", "les jeunes ne veulent pas être "suivis", au mieux ils acceptent le contact"), ou de certaines en particulier ("les plus jeunes ont peur de certaines structures, pour eux elles sont faites pour les clochards).

La socialisation dans la rue est une réalité pour beaucoup de ceux qui sont en errance (itinérance ou précarité). A Perpignan par exemple les médiateurs de rue y rencontrent plus de 60 personnes chaque mois ("certains jeunes mettent d'abord en avant leur "statut sanitaire" : je suis hépatite C (80 % du public), je suis séropositif", "à 17 ans un jeune ne fait plus l'objet d'un signalement même quand il est dans le circuit de l'errance", "si on veut les voir il faut les rencontrer là où ils sont").

La toxicomanie, la violence, la prostitution et les troubles psychosomatiques sont toujours sur les chemins de l'errance...

² ASH n° 2113 : 2 avril 1999

Les squats une solution... et un problème

Dans ce contexte, les squats et les logements détournés de leur usage³ prennent une importance particulière. Selon les informations échangées dans les groupes de travail, l'hébergement des jeunes en errance se fait majoritairement en squat et en habitat de fortune ("les réseaux informels sont concurrents des placements institutionnels").

Cette multiplication des squats masque deux réalités opposées. D'un côté ils offrent à de nombreux jeunes des solutions intermédiaires ("le squat pour certains est un seuil vers le logement") et évitent peut-être certaines tensions avec les structures d'accueil. D'un autre côté ils créent des points de fixation dans la ville qui ont un effet d'attraction sur des jeunes fragilisés. L'omniprésence de la toxicomanie dans ces lieux étant un facteur supplémentaire d'attractivité et de risque.

Une errance en cache une autre : les jeunes locaux

L'errance itinérante fait écran à l'errance locale que les services sociaux connaissent pourtant bien même dans les territoires ruraux .

Les permanences de soins, les points d'accueil reçoivent régulièrement des jeunes qui partent de chez leurs parents ou qui sont mis à la porte. Ces "jeunes du cru" qui sont expulsés par les parents pour cause de toxicomanie du jeune ou pour cause de désagrégation de la famille ne veulent pas tous voyager, ils cherchent d'abord une solution sur place dans le circuit public ou dans le système informel.

La notion de "jeune du cru" n'est d'ailleurs pas sans ambiguïté et s'accommode mal avec les mouvements de population de la société actuelle. La question de l'errance est ici alimentée par la question beaucoup plus classique de la mobilité. À partir de combien d'année de résidence dans un lieu peut-on se considérer comme faisant partie "du cru" ?

Une particularité du sud-ouest : les "casots "... une sédentarisation marginale

³ Un logement détourné de son usage est un logement dont le loyer est acquitté ou le propriétaire consentant mais dont l'utilisation se fait sur le mode du squat.

Les casots (bergeries, cabanes...) sont à l'espace rural ce que les squats sont à l'espace urbain. Utilisés abusivement ou avec l'aval des propriétaires ils sont là aussi à la fois une solution pour certains et un problème pour d'autres.

Ces casots accueillent dans des conditions minimales (pas d'eau, pas d'électricité, terre battue au sol) presque exclusivement des hommes isolés ("ce sont des sortes d'ermites"). La tendance est plutôt au vieillissement de ceux qui y ont trouvé une forme d'équilibre sous forme de "sédentarisation marginale".

Les tipis..... une socialisation marginale

Les tipis (habitat sous tente sur le mode des Indiens d'Amérique du nord) représentent une forme plus socialisée de l'inscription marginale. On les trouve en Pyrénées-Orientales plutôt dans l'arrondissement de Céret et dans d'autres départements comme l'Ariège, le Vaucluse, l'Ardèche qui connaissent également le même phénomène.

Forme plus socialisée de la marginalité, les tipis regroupent plutôt des familles ou des "groupes affinitaires". Mobiles, indépendants ils posent deux problèmes particuliers :

- Les enfants de l'errance : bien que "stabilisés" les couples vivant en tipis présentent des modèles sociaux "marginiaux". Alors que l'habitat en tipi peut représenter une solution pour des errants après des années de galère, leur capacité d'éduquer leurs enfants et de les socialiser sur le "modèle républicain" n'est pas assuré. Pour les intervenants sociaux en contact avec ces situations, la position est difficile à tenir ("notre limite c'est la non-assistance en personne en danger").
- La "stabilisation marginale" : après avoir vécu plusieurs années en tipi, après avoir éventuellement fondé une famille même sur un mode marginal peut-on encore être considéré comme en situation d'errance ou comme stabilisé sur un mode marginal ("plus on s'éloigne de la ville et plus l'errance correspond à un choix de vie et s'organise sur le mode communautaire"). Le phénomène étant récent, la question ne s'était pas jusque-là posée. Elle l'est désormais d'autant plus que la présence d'enfant devient fréquente.

Du problème social au problème politique.

L'errance est un problème humain, social mais également politique qui questionne désormais la tranquillité publique.

On retrouve ici le jeu coopératif instable des collectivités locales et de l'État autour de ce vieux problème des populations "non désirées". Les communes expriment leur réticence à installer des réponses nouvelles où leur générosité sociale ne ferait qu'entraîner un afflux de nouveaux demandeurs, sur le mode du "tonneau des danaïdes".

Dans ce domaine l'État a un rôle à jouer pour éviter aux acteurs locaux les fausses pistes que représente le repli communautaire ("la préférence locale") ou l'injonction à l'intégration sur des publics réfractaires.

G.BERLIOZ

Consultant en politiques sociales.

04 76 18 05 67

gilbert.berlioz@wanadoo.fr

- ◆ -